



**Synode  
du 9 au 11 juin 2024 à Neuchâtel**

## Protection de l'intégrité personnelle : état des activités, étude et commission consultative des parties prenantes

### Propositions

1. Le Synode prend connaissance des modules de travail visant à consolider les activités en matière de « protection de l'intégrité personnelle ».
2. Le Synode approuve le projet « étude sur les abus sexuels par enquête en population générale » avec des coûts budgétisés à hauteur d'un 1.6 million de francs.
3. Le Synode charge le Conseil de mettre en place une « commission consultative des parties prenantes » conformément à l'« ordonnance concernant les comités stratégiques, les commissions et les groupes de travail ».

Berne, 5. avril 2024  
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil  
La présidente      La directrice de la chancellerie  
Rita Famos          Hella Hoppe

# 1. Contexte

Les atteintes à l'intégrité sexuelle, physique, psychique et spirituelle ont existé et existent depuis toujours dans l'histoire de l'humanité. Le thème des abus sexuels est déjà évoqué de manière très directe dans la Bible, dans le récit dérangeant du viol de Tamar par son demi-frère (2 Samuel 13, 1-11).

Depuis le début des années 2000, une sensibilisation aux incidents (ce que l'on appelle en allemand « Vorkommnisse ») et cas d'abus sexuels a eu lieu dans l'ensemble de la société. De nombreuses organisations prennent de plus en plus conscience de la nécessité de mener un travail de prévention. Le travail historique visant à identifier les défaillances structurelles qui facilitent les abus progresse peu à peu. Les personnes concernées s'organisent, s'annoncent et aident les organisations à s'améliorer structurellement.

## 1.1 Les abus sexuels et les autres formes d'abus dans le contexte de l'Église

Les abus sexuels et les autres formes d'abus au sein de l'Église pèsent lourd : ils concernent des personnes qui se confient à la communauté ecclésiale, à des pasteurs et pasteuses et à des collaborateurs et collaboratrices de l'Église afin de conforter leur foi, de vivre en toute confiance en communauté, d'apprendre des valeurs ou encore de demander conseil et un accompagnement dans des phases difficiles de leur existence. Chaque abus de la détresse et de la confiance de personnes qui cherchent conseil à des fins de satisfaction de besoins personnels porte profondément et durablement atteinte à la dignité et à la confiance de ces personnes. Les dommages à la santé sont souvent graves pour les personnes concernées. Il n'est pas rare qu'elles doivent faire face à des séquelles à vie. À cette atteinte de l'intégrité personnelle s'ajoute, dans le contexte ecclésial, la dimension spirituelle, cette atteinte peut ébranler la foi chrétienne et nuire durablement à la crédibilité de l'Église.

## 1.2 Prendre conscience

Il existe déjà de nombreuses études traitant de cette thématique dans le contexte ecclésial en Suisse et à l'étranger. En outre, de nombreux témoignages de personnes victimes d'abus dans le cadre de l'Église sont parus et décrivent les situations dans lesquelles ces abus se produisent au sein de structures ecclésiales. Les Églises se sont engagées dans une démarche de reconnaissance des douloureux événements et des cas choquants d'abus commis par des personnes en leur sein afin d'en tirer les leçons et de devenir meilleurs en termes de prévention et d'intervention. L'Église évangélique réformée de Suisse et ses Églises membres sont aussi en train de recueillir les témoignages de personnes concernées, de collaborer avec elles et d'apprendre grâce à elles et à leurs expériences dans la façon de faire face aux abus, afin de devenir une Église qui soit un lieu plus sûr pour tous et à toutes – membres, collaborateurs et collaboratrices, bénévoles et toutes les personnes qui recourent aux services des Églises membres.

## 1.3 S'améliorer

De nombreuses Églises membres ont déjà mis en œuvre des concepts de protection de l'intégrité personnelle prévoyant des mesures de prévention et d'intervention, et ont en outre créé des services de signalement en collaboration avec des spécialistes externes. L'objectif de la communion d'Églises de l'EERS doit être de consolider ces mesures et de les mettre en œuvre ensemble dans toutes les Églises membres. Les modules de travail décrits dans le chapitre 2 servent à cette consolidation. Les structures fédéralistes ne doivent pas devenir un désavantage pour les personnes concernées. Pour ce faire, il faut non seulement des bases juridiques, mais aussi des processus et des procédures standardisées qui garantissent aux personnes concernées d'être traitées de manière comparable en tout lieu et dans chaque Église membre.

## 1.4 Enquêter

Outre les mesures de protection et le service de contact national, d'autres conditions doivent être remplies : premièrement, les personnes concernées qui le souhaitent doivent avoir la possibilité de se manifester de manière anonyme, afin que des informations importantes pour l'amélioration des mesures de prévention au sein de l'Église et pour la détection des abus sexuels puissent être recueillies. Deuxièmement, les cas et les incidents d'abus sexuels ne doivent pas seulement être perçus comme des cas individuels isolés, mais doivent également être analysés quantitativement, qualitativement et de manière systémique. C'est à cela que sert l'étude proposée au Synode au chapitre 3.

## 1.5 Apprendre

Des personnes concernées ont déjà trouvé la force de s'annoncer ou d'adhérer à des organisations d'entraide. Par la démarche décrite au chapitre 4, le Conseil propose au Synode une voie pour mettre à profit les expériences des personnes concernées et les intégrer systématiquement dans les travaux.

Avec toutes ces mesures, l'EERS et ses Églises membres suivent la conception et la mission de l'EERS : l'EERS et ses Églises membres répondent de la protection de l'intégrité sexuelle, physique, psychique et spirituelle de toutes les personnes qui sont membres de notre Église, travaillent dans l'Église<sup>1</sup> ou recourent à ses services. Dans ce contexte, les mesures de protection prises aujourd'hui et la réévaluation historique ne sont pas des alternatives, mais des approches interdépendantes. Le message porté par l'EERS, en association avec d'autres Églises, doit être le suivant : nous écoutons et regardons, nous voulons dévoiler et nous efforcer de devenir un lieu qui soit le plus sûr possible, une communauté qui soit la meilleure possible.

# 2. Devenir meilleur maintenant : modules de travail actuels

## 2.1 Analyse d'études déjà parues

L'analyse des résultats récemment publiés du rapport final du projet pilote sur l'histoire des abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique romaine en Suisse ainsi que des résultats du groupe de recherche ForuM sur le traitement de la violence sexualisée et des autres formes d'abus au sein de l'Église protestante et de la diaconie en Allemagne, peut être mise à profit pour faire avancer nos propres travaux. L'étude de l'EKD est intéressante en ce sens qu'elle montre des structures spécifiquement évangéliques réformées qui conduisent à des abus. C'est pourquoi la chancellerie de l'EERS, avec la Conférence Femmes et Genres, organise une journée sur le thème : « L'étude de l'EKD sur les abus : Que signifient les résultats pour la Suisse ? » ayant pour but d'évaluer les résultats de l'étude de l'EKD et de les mettre à profit pour les Églises membres. Les résultats de cette journée thématique, au cours de laquelle les organisations d'entraide seront présentes, seront pris en compte dans la poursuite des travaux.

## 2.2 Principe et standards pour la protection de l'intégrité personnelle

Le Conseil et la chancellerie de l'EERS soutiennent le processus d'élaboration et de consolidation des mesures de protection depuis cinq ans à l'aide de rencontres de liaison des spécialistes des Églises membres, qui traitent de questions relatives aux concepts de protection, à la prévention et à l'intervention.

---

<sup>1</sup> Les collaborateurs et collaboratrices engagées ou élues, les membres des autorités ecclésiastiques et les bénévoles.

Le Conseil de l'EERS se fixe comme objectif que toutes les Églises membres de l'EERS disposent d'ici fin 2024 d'un concept de protection fiable permettant de garantir le respect de l'intégrité personnelle dans le cadre des activités ecclésiales. C'est pourquoi il présentera au Synode, en novembre 2024, les principes et standards révisés pour la protection de l'intégrité personnelle. Les Églises membres se baseront sur ces principes et standards pour contrôler et développer leurs propres concepts de protection. Un groupe de travail constitué de spécialistes des Églises membres travaille actuellement sur ce projet.

### **2.3 Service de contact national**

Les Églises membres collaborent avec divers organismes spécialisés pour garantir que les incidents et les cas d'abus puissent être signalés. Les personnes concernées doivent pouvoir joindre rapidement et facilement des services de signalement. Parfois, les personnes concernées se retrouvent face à une situation confuse car il existe différents organismes auxquels elles peuvent s'adresser. Pour cela, le Conseil de l'EERS prépare l'introduction d'un service de contact national. Son but est d'être visible et accessible pour les personnes victimes d'abus sexuels et d'autres formes d'abus au sein de l'EERS et des Églises membres. Il sera responsable du premier contact et de l'orientation, autrement dit il assurera le contact initial et – avec l'accord des personnes concernées – leur orientation vers les services compétents des Églises membres ou vers des services spécialisés externes. À cet effet, l'EERS collabore avec des spécialistes de la société civile pour se faire conseiller dans la mise en œuvre. Il est prévu d'associer des personnes concernées et des organisations d'entraide à l'élaboration du service de contact national. L'EERS prévoit de mettre en ligne le service de contact national dans le courant de l'année 2024.

### **2.4 Bases pour une saisie uniforme**

À l'heure actuelle, différents services de signalements reçoivent des annonces concernant différents incidents ou cas. Pour améliorer les mesures de prévention au sein des Églises, il est urgent d'avoir une vue d'ensemble de ces signalements. À partir de 2025, il doit exister une base commune permettant d'établir une vue d'ensemble annuelle des incidents et des cas dans les Églises membres de l'EERS. Cette vue d'ensemble sert à l'amélioration interne et n'a pas la prétention d'être représentative des abus sexuels au sein de la communauté ecclésiale.

### **2.5 « Directives relatives à la protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS »**

En septembre 2022, la présidence du Synode a introduit des « Directives relatives à la protection de l'intégrité personnelle au sein de l'EERS », qui doivent être comprises comme une législation d'urgence ou transitoire établie à court terme. L'objectif de ces directives était de lutter contre toute forme d'abus spirituel, de stigmatisation, de mise à l'écart, de détournement de fonds. Ces directives comprennent d'une part un engagement personnel pour toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans les organes de l'EERS. D'autre part, elles renferment une procédure de gestion des plaintes applicable à toute personne qui exerce une activité dans un organe couvert par le budget de l'EERS, comme notamment les commissions, les groupes de travail et les conférences. Étant donné que la promulgation de directives ne figure pas parmi les compétences du Bureau du Synode prévues à l'art. 4 du Règlement du Synode, ces directives, selon une nouvelle appréciation, n'ont pas de bases légales. Elles seront contrôlées quant à leur contenu dans le cadre des travaux sur les principes et les standards mentionnés plus haut, et soumises au Synode en novembre 2024.

### 3. Étude sur les abus sexuels par enquête en population générale

Afin d'assumer sa responsabilité envers les personnes concernées, les membres de l'Église et l'ensemble de la société, le Conseil EERS propose au Synode de réaliser une étude sur les abus sexuels par enquête en population générale. Certains cas sont déjà connus (ce que l'on appelle en allemand « Hellfeld »). L'étude prévue doit permettre de recenser, d'étudier et de mettre en lumière les cas qui restent encore dans l'ombre (ce que l'on appelle en allemand "Dunkelfeld"). Il ne s'agit pas seulement de saisir le plus précisément possible l'ampleur du nombre d'abus sexuels. Il s'agit également d'obtenir des informations sur les circonstances spécifiques des abus, sur les espaces sociaux dans lesquels ils ont eu lieu ainsi que sur les conséquences pour les personnes concernées. L'Église contribue, ainsi, à une question d'importance sociétale globale, à savoir à la recherche sur les violations des limites et les abus sexuels dans le contexte institutionnel et à leur prévention. Les résultats de l'étude seront en outre une contribution importante à la consolidation et à la mise en œuvre de manière optimales des mesures de protection, car pour agir correctement, il faut être bien informé.

L'étude sera réalisée par l'Université de Lucerne auprès du Zentrum für Religion, Wirtschaft und Politik (ZRWP) sur mandat de l'Église évangélique réformée de Suisse (EERS). Elle consistera à mener une enquête représentative auprès de la population sur une période de trois ans, à analyser les résultats et à les publier dans un rapport. Pour la mise en œuvre technique et opérationnelle de l'enquête, les responsables de l'étude collaboreront avec l'institut d'études sociales et de marché DemoSCOPE. DemoSCOPE garantit un processus d'enquête intégral exécuté selon les standards suisses, y compris la protection des données. Selon l'offre de l'Université de Lucerne, les coûts totaux attendus seront de 1,6 million de francs.

L'étude par enquête en population générale poursuit trois objectifs :

- a) En tant qu'enquête représentative, elle doit offrir la possibilité de présenter des estimations fiables de l'étendue (prévalence) des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangélique réformée et des circonstances dans lesquelles ils se produisent, et de les comparer avec d'autres domaines et institutions de la société (autres églises et communautés religieuses, famille, cercle d'amis, environnement professionnel, sport, formation, culture, etc.).
- b) Outre la prévalence, l'étude portera également sur la forme et l'intensité des abus, les auteur-es, le contexte socio-spatial, les stratégies d'adaptation (« coping ») et la résilience, les séquelles, les connaissances des faits de l'entourage, les attentes envers l'institution et l'entourage ainsi que sur les effets sur les membres de l'Église.
- c) De plus, une étude participative non représentative sera réalisée en ligne afin de permettre à toutes les personnes concernées qui le souhaitent de rapporter leurs expériences et de s'exprimer sur les thématiques mentionnées dans la garantie de leur anonymat. Grâce à la participation en ligne les personnes concernées obtiennent une voix forte auprès de l'Église et du public.

#### 3.1 Pourquoi cette étude ?

Les abus sexuels sont une réalité douloureuse qui concerne aussi l'Église évangélique réformée de Suisse. Jusqu'ici, de nombreuses directions ecclésiales et personnes déléguées à la prévention sont parties du principe que les abus sexuels au sein de l'Église évangélique réformée ne représentaient pas un problème spécifiquement ecclésial. L'étude de l'EKD sur les abus

de 2024 a montré que les abus sexuels pouvaient aussi être favorisés par des spécificités protestantes, comme des structures de pouvoir informelles, des limites mal définies entre distance et proximité, des structures fédéralistes ainsi qu'un système de milice ecclésiastique, ou encore un automatisme de pardon et de justification théologiquement biaisé, et elle a également montré que ces abus se produisaient dans tous les domaines d'activité de l'Église.

Outre la possibilité de signaler personnellement un abus auprès d'un service spécialisé ou du service de contact national, les personnes concernées doivent aussi pouvoir s'annoncer de manière anonyme en vue de participer à l'étude qualitative. Par ailleurs, les abus sexuels doivent être analysés sous les angles quantitatif, qualitatif et systémique afin de pouvoir développer des concepts de protection et des mesures de prévention les plus pertinents possible.

L'étude par enquête en population générale aide les Églises membres de l'EERS à comprendre les abus dans leur aspect quantitatif et systémique, et offre à toutes les personnes concernées qui souhaitent s'annoncer anonymement une possibilité sûre et simple de le faire. L'Église obtiendra ainsi une base de données qui lui permettra de contrôler et d'améliorer ses normes en matière de prévention et d'en rendre compte auprès du public.

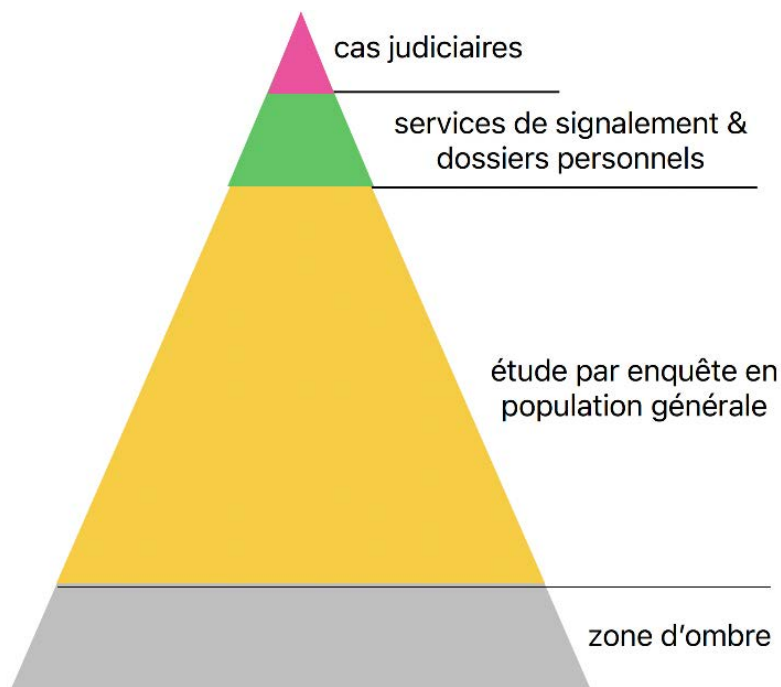
### **3.2 Méthode**

Une enquête sur des questions relatives à la prévalence des abus sexuels dans le contexte de la société en général, et plus spécifiquement dans le cadre des Églises évangélique réformée, sera menée à l'aide de méthodes de la recherche sociale quantitative. Les abus sexuels pris en compte dans l'étude comprennent tous les actes qui portent atteinte au droit à l'autodétermination sexuelle de personnes (indépendamment de l'âge).

L'étude par enquête en population générale permet d'effectuer des relevés statistiquement significatifs, indépendamment de l'accessibilité des archives et des dossiers personnels. L'approche du champ se fait de l'« extérieur » au moyen d'une enquête représentative auprès de la population. Les études par enquête en population générale ont pour but de révéler les cas encore inconnus jusqu'ici et de déterminer leur étendue et les circonstances dans lesquelles ils se produisent. L'enquête auprès de la population est l'élément central du projet de recherche. Le questionnaire sera proposé en plusieurs langues. Les trois langues nationales les plus courantes en constitueront la base. Une version sera aussi proposée en anglais. Environ 20'000 personnes choisies au hasard en Suisse seront interrogées. Elle permettra ainsi d'évaluer et comparer de manière précise les valeurs de prévalence.

### **3.3 Questions traitées et résultats de l'étude**

L'étude effectuée pour la société en général et les églises membres comprendra des calculs de la prévalence, la réalisation et la publication d'enquêtes sur la forme et l'intensité des abus, les auteur-es, le contexte socio-spatial, les stratégies d'adaptation (« *coping* ») et la résilience, les séquelles, les connaissances de l'entourage, les attentes envers l'institution et l'entourage ainsi que sur les effets sur les membres de l'Église.



Une étude suisse par enquête en population générale, à l'instar de toutes les études de ce type, ne peut pas fournir un relevé exhaustif de tous les abus sexuels commis dans la société et dans le cadre des Églises évangélique réformée et catholique romaine en Suisse. Cependant, la méthode d'étude proposée ne se limite pas à relever les cas signalés et poursuivis pénalement, mais appréhende de manière globale les abus sexuels et permet ainsi d'obtenir une estimation plus fiable du nombre minimal de personnes concernées.

Dans l'ensemble, l'étude répond notamment aux questions de recherche suivantes :

- Prévalence : Combien de personnes de la population suisse actuelle sont-elles concernées dans leur biographie par des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangéliques réformées en Suisse ? Comment se présente cette prévalence par rapport à d'autres domaines de la vie sociale ? (autres Églises et communautés religieuses, famille, cercle d'amis, environnement professionnel, sport, formation, culture, autres communautés religieuses, etc.). Peut-on observer rétrospectivement une évolution temporelle de la prévalence ? (p. ex. à la suite de mesures de prévention, etc.)
- Forme et intensité : Sous quelle forme et avec quelle intensité les victimes ont-elles vécu les abus sexuels ? Dans quelle mesure l'abus sexuel a-t-il été dénoncé ou poursuivi pénalement ?
- Auteur-es : Quel(les) sont les (groupes de) personnes qui ont commis les abus sexuels ? Quels rôles ont joué en l'espèce les facteurs religieux et spirituels, les relations de dépendance et les structures de relation hiérarchiques ?
- Contexte socio-spatial : Dans quel environnement socio-spatial les abus sexuels se sont-ils produits et se produisent-ils ? Où en particulier dans le contexte ecclésial ? (temples, salles paroissiales, centres de congrès, écoles, foyers, camps de vacances, séminaires de formation, etc.)
- Coping et résilience : Comment les personnes concernées ont-elles composé dans leur biographie avec les abus sexuels vécus ?
- Conséquences : De quelles séquelles (tardives) les personnes concernées souffrent-elles ? (traumatisme, vulnérabilité accrue pour d'autres abus, perte de confiance,

compétences relationnelles, comportement sexuel, religiosité, carrière professionnelle, intégration sociale, etc.).

- Attentes : Que souhaitent les personnes concernées de la part de l'Église évangélique réformée aujourd'hui et à l'avenir ? Que souhaitent-elles de la part de leur entourage ?
- Connaissance des faits de l'entourage : Que savaient ou savent l'entourage social et les personnes non directement concernées ?
- Conséquences pour les membres de l'Église : Quels changements la perception des abus sexuels dans l'Église a-t-elle entraînés dans l'attitude et le comportement des membres de l'Église ? En a-t-on tiré des conséquences ? (sorties de l'Église, etc.)

### 3.4 Possibilité de rendre compte anonymement d'abus sexuels

En plus de l'enquête représentative en population générale, une enquête participative non représentative sera proposée en ligne. Elle sera annoncée au moyen de communications internes et externes (cercles des personnes concernées, paroisses, médias ecclésiaux, etc.). L'objectif est que toutes les personnes concernées aient la possibilité d'y participer spontanément et de rendre compte de manière anonyme de leurs expériences.

Cette mesure apporte une contribution supplémentaire substantielle au traitement des abus sexuels commis dans le cadre des Églises évangéliques réformées et catholique romaine en Suisse. L'enquête participative en ligne se base principalement sur le même questionnaire.

Elle doit en particulier permettre aux personnes concernées, qui ont connaissance de cette étude, et qui éprouvent le besoin de s'exprimer, de pouvoir le faire. Cette enquête participative en ligne est indiquée séparément dans le budget.









### 3.5 Calendrier

Le projet sera lancé après la conclusion de l'accord contractuel et durera trois ans. L'objectif visé est un lancement au premier trimestre 2025. Les résultats de l'étude pourraient ensuite être publiés au quatrième trimestre 2027.

Tâches / périodes	1T 25	2T 25	3T 25	4T 25	1T 26	2T 26	3T 26	4T 26	1T 27	2T 27	3T 27	4T 27
<b>Phase du projet</b>	<b>I</b>			<b>II</b>				<b>III</b>				
Mise en place de l'équipe et du projet												
Desk research / literature-review												
Accès au champ												
Réalisation du questionnaire												
Programmation et pre-testing												
Collecte des données / phase de terrain												
Apurement des données												
Documentation de la base de données												
Première évaluation descriptive												
Analyse principale et interprétation												
Archivage des données												



Formation de la Commission consultative des parties prenantes																				
Atelier/rencontre de la Commission consultative des parties prenantes		AT		R			R												R	
Colloques scientifiques																				
Établissement du rapport																				
Finalisation du rapport																				
Réalisation du mat. de communication																				
Publication du rapport / CP																				

	Travaux préparatoires
	Collecte des données
	Analyse des données (méthode mixte)
	Archivage des données
	Atelier (AT), resp. rencontres (R) de la Commission consultative des parties prenantes
	Colloques scientifiques
	Rapport
	Communication

### 3.6 Publication des résultats

À la fin du projet, les résultats seront publiés au standard Open Access dans le cadre d'un rapport écrit (D/F/I/E). À cela s'ajoutera un executive summary destiné à la publication élargie auprès du public intéressé, qui résumera les principaux résultats de l'étude. La communication sera assurée en collaboration avec les responsables de la recherche et l'Église évangélique réformée de Suisse. Le Zentrum für Religion, Wirtschaft und Politik se chargera de la communication des résultats de la recherche.

### 3.7 Budget de l'étude par enquête en population générale (état au 23 avril 2024)

	Étude principale	Étude participative en ligne	Total
<b>Phase I 2025</b>			
<b>Charges de personnel</b>	174'700		174'700
Direction du projet			
Travail scientifique			
Conseil consultatif scientifique (y compris atelier)			
<b>Frais matériels</b>	31'955		31'955
Frais de déplacement			
Divers et réserves			
Part frais généraux Université de Lucerne pour poste de travail, informatique, administration, administration du personnel, accompagnement de la faculté			
<b>Prestations de tiers</b>	407'450		407'450
Dépenses DemoSCOPE			
Prestations de traduction			
<b>Phase II 2026</b>			
<b>Charges de personnel</b>	175'600	62'400	238'000
Direction du projet			
Travail scientifique			
Conseil consultatif scientifique			
<b>Frais matériels</b>	44'165	9'360	53'525
Impression matériel phase de terrain			
Frais de déplacement			
Divers et réserves phase de terrain			
Part frais généraux Université de Lucerne			
<b>Prestations de tiers</b>	440'450	9'800	450'250
Dépenses DemoSCOPE			
Prestations de traduction			
Dépenses enquête participative en ligne			
Réserve de terrain (en particulier frais de port, etc.)			
<b>Phase III 2027</b>			
<b>Charges de personnel</b>	177'600	64'900	242'500
Direction du projet			
Travail scientifique			
Conseil consultatif scientifique			
<b>Frais matériels</b>	31'240	21'235	52'475
Frais de déplacement			
Science to public ; ateliers			
Archivage des données, documentation des données			
Divers et réserves			
Part frais généraux Université de Lucerne			
<b>Prestations de tiers</b>	24'000		24'000
Prestations de traduction, en particulier rapport final			
Frais matériels communication, en particulier impression rapport final			
<b>TOTAL TVA comprise</b>	1'629'240	181'278	1'810'518
Réduction direction de projet par UNILU, prise en charge par l'université	-120'000		-120'000
Réduction direction générale, prise en charge par UNILU	-41'430	-10'298	-51'728
<b>Coûts totaux nets</b>	1'345'730	157'397	1'503'128
<b>Plus TVA 8,1%</b>	<b>1'454'734</b>	<b>170'147</b>	<b>1'624'881</b>

Le Conseil prévoit de financer le projet comme suit :

Le Conseil prévoit de financer 1,1 million de CHF de dépenses à partir du capital de l'organisation. Au 31 décembre 2023, le capital de l'organisation se montait à 8,7 millions de CHF et les capitaux étrangers, y compris les fonds affectés, à 1,9 million de CHF.

2,7 millions de CHF du capital sont liés à l'immeuble, des liquidités d'un montant de 2,9 millions de CHF sont nécessaires pour couvrir l'exploitation courante. 5 millions de CHF sont investis dans des titres et doivent être considérés comme une réserve disponible à court terme. Le Conseil prévoit de vendre des titres pour une valeur de 1,1 million de CHF afin de financer l'étude. Le capital de l'organisation sera de ce fait réduit du même montant.

Les 500 KCHF restants doivent être financés par l'exploitation courante. En d'autres termes, le Conseil prévoit un résultat équilibré au total pour les années 2025 à 2027, avec des contributions inchangées. Cependant, il peut y avoir un excédent de charges sur certaines années.

Pour atteindre un résultat équilibré, il prévoit d'acquérir le plus de fonds tiers par an.

#### **4. Mise en place d'une Commission consultative des parties prenantes en tant que commission de l'EERS**

Les deux grandes études sur les abus sexuels réalisées en France et en Allemagne, pays voisins de la Suisse – l'étude CIASE et l'étude sur les abus de l'EKD – ont montré que le fait d'associer aux travaux des personnes concernées, n'était pas seulement approprié d'un point de vue éthique, mais permettait une amélioration déterminante de la conception de l'étude ainsi que de la communication et de l'évaluation des résultats. Au vu de ces deux exemples, le Conseil propose la création d'une commission sous le nom de « Commission consultative des parties prenantes ».

Dans le cadre de cette commission, des personnes adultes victimes d'abus dans le contexte évangélique réformé suivront d'un œil critique la conception de l'étude de prévalence, la collecte des données ainsi que l'interprétation et la communication des résultats par l'université et les Églises. La Commission consultative des parties prenantes sera formée de responsables de la politique ecclésiale, des réseaux de collaborateurs et collaboratrices spécialisées des Églises membres ainsi que d'organisations d'entraide. Il travaillera avec le statut d'une commission du Conseil de l'EERS (cf. ordonnance concernant les comités stratégiques, les commissions et les groupes de travail). Autrement dit, il recevra un soutien technique et administratif de la chancellerie et pourra soumettre des propositions au Conseil. La Commission consultative des parties prenantes doit être constituée d'ici à septembre 2024.

#### **5. Perspectives**

Les modules de travail et mesures présentées ci-dessus doivent permettre de répondre à l'exigence de l'EERS d'être un lieu le plus sûr possible pour les personnes au sein et dans l'environnement de l'Église. De premières mesures, à savoir la réalisation d'une étude par enquête en population générale (point 3) et la création d'une Commission consultative des parties prenantes (chapitre 4), sont soumises à la décision du Synode d'été 2024. D'autres mesures suivront pour le Synode d'automne 2024 (points 2.2/2.4/2.5), et d'autres encore, relevant du Conseil de l'EERS, pourront être directement introduites et mises en œuvre par ce dernier (point 2.3).

Le Conseil de l'EERS est conscient que les travaux sur la protection de l'intégrité personnelle ne seront pas achevés pour autant. Il conviendra plutôt de continuer de les développer en étroite collaboration entre l'EERS et les Églises membres, et de les compléter par d'autres mesures qui restent à prendre. La question de la forme des réparations aux personnes concernées devra notamment être clarifiée en étroite concertation avec les Églises membres.